



## RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École alternative de La Traversée

**Date :** 2 juin 2020  
**Heure :** 18h30  
**Lieu :** Réunion TEAMS

**Étaient présents :** Sarah Cloutier, présidente  
Dominic McSween, vice-président  
Audrey Hébert-Grenon, représentante parent  
Robert Bourdeau, représentant membre du personnel  
Julien Gauthier, représentant membre du personnel  
Isabelle Landry, représentante membre du personnel  
Marie-Michelle Sirois, représentante membre du personnel  
Mélanie St-Pierre, secrétaire

**Participait également :** Isabelle Perron, directrice

### Procès-Verbal

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est ouverte à 18h30. Le quorum est atteint.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Isabelle, adopté à l'unanimité.

**3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Le procès-verbal du 12 mars 2020 est proposé par Isabelle et adopté à l'unanimité.

**4. Suivi du procès-verbal de la dernière réunion**

Concernant le point 10 de la dernière réunion, la rencontre prévue le 18 mars avec les responsables de comité concernant la tenue de leur budget respectif a été annulée dû à la fermeture de l'école et devra être remise à un moment opportun.

**5. Approbation du plan de lutte et approbation du mode de vie**

Isabelle Perron présente le document *Un mode de vie bienveillant pour guider mes choix*, préparé par l'équipe-école, et qui s'adresse à tous les membres de la communauté éducative de La Traversée.

**Approuvé à l'unanimité.**

En collaboration avec Isabelle Landry, un plan de lutte contre l'intimidation est en préparation. Ce plan devrait être en fonction dès l'année 2020-2021 et devra être approuvé lors du premier C.É. de l'année.

## **6. Projet éducatif**

Les travaux du projet éducatif de l'école ne sont pas terminés, mais avancent bien. Une rencontre est prévue prochainement avec Madame Stéphanie Lapointe, directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs jeunes et adultes à la CSVT. Une fois complété, le document sera présenté au comité Pédagogique puis devra recevoir l'approbation de C.É.

## **7. Budget bilan de l'année scolaire**

Isabelle Perron présente le budget de fonctionnement de l'année courante, qui présente une marge d'environ 800\$. Beaucoup d'achats ont été pris dans certaines mesures ministérielles et cela a été organisé afin que les montants permis puissent se liquider. Parmi ces achats, il y a par exemple l'acquisition de livres, iPad, TBI, jeux éducatifs. Dans la mesure *école inspirante*, des achats tel que des jeux et du matériel ont été faits, entre autres pour la nouvelle classe de 5<sup>e</sup> année.

Le volet sexualité a été reporté à l'an prochain.

Isabelle présente un tableau détaillant le suivi budgétaire par projet. Un solde de 14,664\$ est reporté l'an prochain (incluant 2,000\$ réservé pour la cour d'école).

Suite à une interrogation, Isabelle Perron va vérifier dans quelle enveloppe a été pris l'argent pour l'achat de bancs oscillants procurés pour chaque classe en début d'année.

**Mise à jour, 10 juin :** L'achat des bancs oscillants, au montant de 709,41\$, a été perçu dans la mesure école inspirante par mégarde. Une correction sera apportée.

## **8. Budget prévisionnel 2020-2021**

Isabelle présente le budget prévisionnel pour l'an prochain. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement totalisent la somme de 10,430\$.

**Proposé par Isabelle Landry et adopté à l'unanimité.**

## **9. Budget SDG**

En raison de la situation actuelle de pandémie, le service de garde présente un déficit budgétaire. Il faut en effet payer les salaires des employées tout en ayant moins de revenus dû à la diminution du nombre d'enfants fréquentant ce service.

70 enfants prévoient utiliser le service de garde l'an prochain, ce qui exige l'embauche d'une éducatrice de plus.

Le budget de l'année 2020-2021, dont les dépenses de fonctionnement et d'investissement totalisent la somme de 159,785\$, est présenté et devra être approuvé par le C.É. de l'école Notre-Dame-du-Saint-Esprit.

## **10. Liste d'effets scolaires (approbation)**

Présentation des listes scolaires 2020-2021 pour la maternelle, les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année ainsi que la 5<sup>e</sup> année. Concernant les frais chargés aux parents, un montant variant entre 10\$ et 30\$ sera chargé, selon le niveau, pour l'impression de feuilles et de cahiers d'exercices.

### **Approuvé à l'unanimité.**

Isabelle présente une liste créée par Martine Tremblay, l'orthopédagogue de l'école. Cette liste, qui est en ordre de priorité, concerne des achats qui seraient essentiels en orthopédagogie pour La Traversée. Martine utilise présentement le matériel de l'école Notre-Dame-du Saint-Esprit et souhaiterait commencer à équiper adéquatement notre école. Le montant total de l'achat de ce matériel totalise, avant taxes et expédition, 2,541.51\$.

Avant d'autoriser un montant, le C.É. demande plus de précision de la part de Martine sur ses besoins prioritaires du moment. Isabelle se chargera d'en discuter avec elle. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du C.É.

## **11. Campagnes de financement, dons en ligne**

Malgré l'arrêt des campagnes de financement qui étaient prévues, plusieurs ont eu lieu avant la pandémie.

Concernant les dons en ligne via la plateforme mise en place par la CSVT, il y avait eu confusion à savoir si le C.É. en place l'an dernier avait autorisé son utilisation. Après vérification, Isabelle Perron a retrouvé la résolution permettant de participer à la plateforme de dons en ligne, moyennant le paiement de frais chargés par PayPal. Cette résolution, signée le 4 juin 2019, a été proposée par Erin Lucas et adoptée à l'unanimité. Cette plateforme est disponible en tout temps sur le site de la commission scolaire et puisque l'école n'a pas participé au Marchethon qui a eu lieu en octobre 2019, il est proposé de faire un évènement l'an prochain afin d'inaugurer cette plateforme et recueillir des dons.

Il est suggéré de trouver un ambassadeur qui permettrait de donner de la visibilité à l'école et de trouver davantage de donateurs. Cet ambassadeur pourrait être par exemple une famille de l'école qui a une belle visibilité dans la communauté de Valleyfield et les environs.

## **12. Activités de fin d'année**

Ce point est toujours en discussion dû à la situation actuelle.

## **13. Photos scolaires**

Le studio *Photo Repensée* se chargera des photos scolaires l'an prochain. Le contrat n'est toutefois pas signé puisque les modalités ne sont pas encore au point. Audrey va les contacter afin de s'assurer qu'ils s'occuperont des deux écoles.

## **14. Repas chauds 2020-2021**

Il y a eu une belle réaction provenant des enfants et des parents pour les repas chauds cette année. Il est donc décidé de poursuivre avec *Les délices des tout petits* l'an prochain. À la demande d'Isabelle Perron, il a été demandé à la propriétaire de mettre les choix de repas en ligne.

## **15. Compte-rendu des activités du CÉ, bilan**

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

## **16. Approbation des documents : 22 mai 2019**

*6.1 Conditions du RÉPAQ*

*6.2 Guide d'accompagnement pour les parents*

*6.3 Les comités*

*6.4 Guide de mentorat*

*6.5 Formulaire d'engagement*

*6.6 Charte des valeurs pour les parents*

*6.7 Plan d'action*

## **17. Date du prochain CÉ**

Rencontre TEAMS, 25 juin, 18h.

## **18. Nouvelles du comité de parents**

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

## **19. Questions du public (15 minutes)**

Il n'y a pas de public, mais il est demandé par Audrey, responsable de comité Pédagogique, si la demande faite par son comité lors de la rencontre du 4 février a été prise en charge. Le comité souhaitait que le C.É. s'occupe du mandat d'archiver les documents de l'école sur une

plateforme dont certains parents, par exemple les responsables de comités, auraient accès. Isabelle Perron va faire un suivi avec une personne ressource en informatique à la CSVT afin de faire avancer ce dossier.

*Mise à jour, 10 juin* : La poursuite de ces travaux se poursuivront avec Alyssa, responsable du service informatique de l'école.

## **20. Levée de l'assemblée**

19h53